

86^e EXPOSITION CANINE NATIONALE

**CACS
DE LA SCC**

PERIGUEUX

DIMANCHE 25 MARS 2012

**CACS
DE LA SCC**

Parc des Expositions de Saltgourde
24430 Marsac sur L'Isle - Hall couverts

Concours Jeunes Présentateurs

Désignation des Meilleurs : Jeune, Vétéran, Lots d'Elevage, Couples, Paires

DÉSIGNATION DU MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION

Entrée des chiens à partir de 8 h 00 - Début des jugements : 9 h 30

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

1^{er} groupe

SPECIALE BERGER AUSTRALIEN,

Kelpie Australien, Berger de Picardie, Bouvier d'Australie,
 Australian Stumpy Tail Cattle Dog.....M. THEVENON B.
 Chien de Berger Belge.....Mme DUGUE
 Schipperke, Chien Loup Tchecoslovaque, Berger de Croatie,
 Colley, Bobtail, Welsh Corgi, Berger Hollandais,
 Chien Loup de Saarloos, Schapendoes.....M. EYMAR DAUPHIN
 Berger Allemand.....M. BENETEAU
 Chien de Berger de Majorque, Chien de Berger Catalan,
 Bergers de Beauce, de Brie, des Pyrénées, Italiens, Hongrois,
 Bergers Polonais de Plaine- Niziny et de Podhale - Tattras,
 Berger Portugais, Slovensky Cuvac.....M. PECOULT
 Colley Barbu.....M. KLEIN
 Shetland, Border Collie, Berger Blanc Suisse.....M. KERIHUEL
 Berger de Russie Méridionale,
 Chien de Berger Roumains de Mioritzza et des Carpates.....M. CHAPIRO
 Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres.....Mme BELETOUT

2^e groupe

Dobermann, Terrier Noir Russe,
 Dogue de Bordeaux, Mâtin Napolitain.....M. CHAPIRO
SPECIALE CANE CORSO,
 Pinscher, Affenpinscher, Dogue Argentin,
 Rottweiler, Bouviers Suisses.....M. JOUANCHICOT
 Bulldog Anglais.....M. PECOULT
 Schnauzer, Fila Brasileiro, Shar Pei, Boxer, Dogues Allemand,
 Majorquin, des Canaries, Bullmastiff, Mastiff, Fila de Saint Miguel,
 Cimarron Uruguayen, Berger D'anatolie, Terre Neuve, Hovawart,
 Leonberg, Landseer, Mâtin Espagnol, Mâtin et Montagne des Pyrénées,
 Sarplaninac, Estrela, Castro Laboreiro, Rafeiro de Alentejo,
 Saint Bernard, Bergers du Caucase, d'Asie Centrale,
 Dogue du Tibet, et autres races du groupe.....M. SOULAT

3^e groupe

Jagd Terrier, Airedale Terrier et Divers Terriers, Fox Terrier,
 Terriers Jack et Reverend Russell, Terriers d'Ecosse,
 Terriers de type Bull, Yorkshire Terrier.....M. GAUVRIT

4^e groupe

Teckels.....M. HEROUX

5^e groupe

SPECIALE HUSKY DE SIBERIE.....M. CHARNEAU
 Akita Américain.....M. CHAPIRO
 Malamute de l'Alaska, Samoyède, Spitz Allemand,
 Spitz Italien, Chow Chow, Eurasier,
 Akita Inu et Spitz asiatiques, Chiens de Canaan,
 du Pharaon, Chiens Nus du Mexique et du Perou,
 Basenji, Podencos, Cirneco de l'Etna, Cursinu
 et reste du groupe.....M. J.C. KLEIN

Exposition avec nombre de cages limitées

BAR-BUFFET RESTAURANT DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

Engagement possible sur Internet
Paiement sécurisé : <http://www.cedia.fr>

6^e groupe

Griffons Vendéens.....M. EYMAR DAUPHIN
 Dalmatien.....M. KLEIN
 Rhodesian Ridgeback.....M. JOUANCHICOT
 Saint Hubert, Poitevin, Billy, Bleus de Gascogne,
 Gascon Saintongeois, Anglo Français de Petite Vénerie,
 Ariégeois, Bruno St-Hubert Français, Beagle Harrier, Harrier,
 Beagle, Chien d'Artois, Porcelaine, Fauves de Bretagne,
 Griffon Nivernais, Chiens Courants Suisses,
 Basset Artésien Normand, Basset Hound et reste du groupe.....M. GENICHON

7^e groupe

Braque Allemand, Drahthaar, Pudelpointer, Stichelhaar,
 Braque de Weimar, Perdiguero de Burgos, Braques de l'Ariège,
 d'Auvergne, du Bourbonnais, Français, Saint Germain, Italien,
 Hongrois, Portugais, Munsterlander, Langhaar,
 Epagneuls Bleu de Picardie, de Saint-Usuge, Breton,
 Français, Picard, de Pont Audemer, Griffon Korthals,
 Spinone Italiano et reste du groupe.....M. WITZMANN
 Pointer, Setter Anglais, Setter Gordon, Setter Irlandais.....M. GOUBIE

8^e groupe

Clumber, Cocker Anglais, Field Spaniel, Sussex Spaniel,
 Springer Spaniel, Welsh Springer, Kooikerhondje,
 Cocker Américain, Irish Water Spaniel.....Mme CORNET GOUGON
 Retrievers de La Nouvelle Ecosse, à Poil Bouclé et à Poil Plat,
 du Labrador, Golden, de la Baie de Chesapeake,
 Chien d'Oysel Allemand, Barbet, Chiens d'eau.....M. GOUBIE

9^e groupe

Caniche, Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe.....M. CHAPIRO
 Bichons, Coton de Tuléar, Petit Chien Lion, Griffon Belge,
 Griffon Bruxellois, Petit Brabançon, Chien Chinois à Crête,
 Lhassa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet.....Mme LAURENT
 Chihuahua, King et Cavalier King Charles Spaniel.....M. JOUANCHICOT
 Kromfohrlander.....M. KERIHUEL
 Pékinois, Epagneul Japonais, Bouledogue Français,
 Carlin, Boston Terrier.....M. J.C. KLEIN

10^e groupe

SPECIALE BARZOÏ.....M. JOUANCHICOT
 Lévrier Afghan, Saluki, Irish Wolfhound, Deerhound,
 Galgo Espagnol, Greyhound, Whippet, Petit Lévrier Italien,
 Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Lévrier Polonais.....Mme BELETOUT

MARCHE NATIONAL OFFICIEL DE CHIENS ET DE CHIOTS DE RACE PURE (L.O.F.) âgés de plus de 8 semaines

Dans local adjacent, dans boxes individuels, marché national aux chiens
de race inscrits au L.O.F., âgés de plus de 3 mois, vaccinés, tatoués.
 Contrôle Vétérinaire à l'entrée, participation aux frais :
 10 € par sujet, 5 € à partir du 4^e (voir en page 4).

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE 28 FEVRIER 2012

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront pas sortir avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14h, après versement d'une caution de 30 € par chien. Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).
ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.
Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.
Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

* CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés à la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue au plus tard à la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois à la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rotweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants -
POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
CHIENS «NE CONCOURANT PAS» – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : la clôture des engagements est fixée au 28 février 2012. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

- 1^o des engagements :
- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
 - b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

- 2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), «Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.
Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»
(Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.com.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- b) chiens refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition (cf «Refus et Exclusions»). Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : 12 mois sauf :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
Rhodesian Ridgeback	15 mois
Retrievers	15 mois
Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 108 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

LISTE DES HOTELS

Etap Hôtel
33, rue Wilson - 24000 Périgueux
☎ 05 53 05 53 82

Hôtel du Pont de La Beaunonne
2, route de Ribérac - 24650 Chancelade
☎ 05 53 08 42 91

Hôtel des Etangs des Reynats
Route d'Angoulême - 24650 Chancelade
☎ 05 53 54 79 58

Hôtel Ibis
8 Bd G. Saumande - 24000 Périgueux
☎ 05 53 53 64 58

Hôtel Formule 1
Espace Agora - 24750 Boulazac
☎ 05 53 08 62 00

Hôtel Campanile
Espace Agora - 24750 Boulazac
☎ 05 53 09 00 37

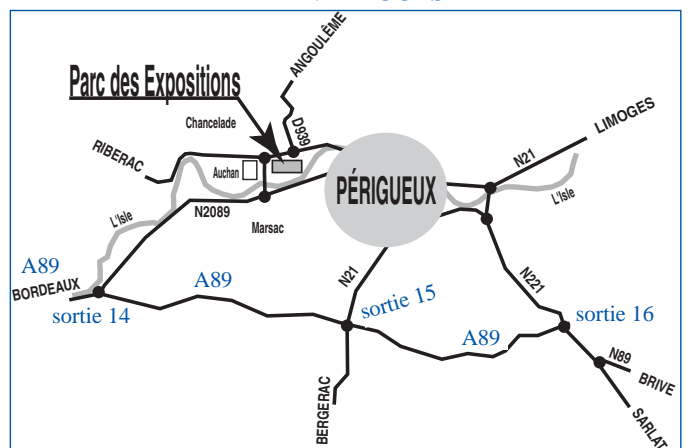
Hôtel 1^{re} Classe
Espace Agora - 24750 Boulazac
☎ 05 53 07 17 55

Hôtel Kyriad
Rue Anatole France
24750 Tréllissac

Hôtel B and B
Le Pontet - 24750 Boulazac
☎ 05 53 06 61 61

Fast Hôtel
12 av. du Parc - 24430 Marsac sur l'Isle
☎ 05 53 03 96 43

PLAN D'ACCES



DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVoyer à CEDIA 86° EXPOSITION CANINE NATIONALE DE PERIGUEUX 25 Mars 2012

Renseignements : Tél. 05 53 35 31 46 - societecanine24@orange.fr

Un chien par feuille (Photocopies acceptées)

CADRE RÉSERVÉ à la Société

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 28 Février 2012** à : CEDIA - Exposition de Périgueux - BP 30 - 31230 L'ISLE EN DODON.

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la S.C.D.

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Les propriétaires de chiens appartenant à la deuxième catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

Identification : _____ N° LO : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : Berger Allemand, Teckels, Saint-Bernard, Russkiy Toy, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Vétéran
Ne Concourant pas Meute Elevage Lot d'Elevage Couple Paire **Confirmation avec expo**

Tout chien dont la classe n'est pas précisée ci-dessus sera inscrit d'office en classe ouverte, jeune ou puppy selon son âge

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS AGRICOLE

NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe

1 ^{er} chien (catalogue compris).....	30 €
2 ^e chien.....	24 €
3 ^e chien.....	20 €
4 ^e chien et suivants.....	16 €
Puppy, Vétéran.....	18 €
Lot d'élevage, Paire, Couple.....	15 €
Ne Concourant Pas.....	11 €
Meute d'au moins 6 chiens (donnant droit à l'engagement gratuit de 6 chiens en individuelle).....	50 €
Chien supplémentaire dans la meute.....	8 €
Confirmation sans exposition (cf p.4) (GRATUIT pour les chiens exposés).....	28 €
Carte d'accompagnateur.....	4 €

La carte d'accompagnateur est valable pour une seule personne accompagnant l'exposant.
A partir de 3 chiens, il sera accordé une carte accompagnateur gratuite.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

Début des jugements : 9 h 30

**TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ
DE SON RÈGLEMENT ou DONT LE RÈGLEMENT SERAIT
INCOMPLET SERA RETOURNÉ**

Aucun engagement ne sera remboursé

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (Voir définition des classes dans le règlement)	SOMMES
Intermédiaire (15 à 24 mois) _____	
Ouverte (15 mois minimum) _____	
Travail (voir au verso ; 15 mois minimum) _____	
Champions de beauté (voir au verso ; 15 mois minimum) _____	
Jeunes (9 à 18 mois) _____	
Puppy (6 à 9 mois) _____	
Vétéran Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans plusieurs classes individuelles	
Meutes (donne droit à l'engagement de 6 chiens en individuelle) _____	
Chien supplémentaire dans la meute _____	
Ne Concourant pas (voir au verso) _____	
Lot d'élevage / Paire / Couple _____	
Carte Accompagnateur _____ x 4 €	
TOTAL à payer (à l'ordre de la S.C.D.) _____	

**ATTENTION : pour bénéficier du tarif dégressif
ainsi que de la carte d'accompagnateur supplémentaire,
tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.**

Les emplacements et le matériel étant limités, la S.C.D. se réserve le droit de clore les inscriptions aussitôt le nombre maximum atteint.

IL NE VOUS SERA PAS ADRESSÉ D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION.
Votre carte d'exposant vous sera adressée
quelques jours avant l'exposition.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 28 FEVRIER 2012

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

La récompense doit être obtenue avant le 28 Février 2012.

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{re} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{re} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{re} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 28 Février 2012. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.



ROYAL CANIN

MARCHE NATIONAL DE VENTE DE CHIOTS ET CHIENS LOF A PERIGUEUX DIMANCHE 25 MARS 2012

Demande d'inscription à la vente de chiots et chiens LOF - Une seule feuille par chien (photocopie acceptée)

Race : _____ N° identification : _____

Nom du chien : _____

Sexe : _____ Né le : _____ N° LOF ou N° dossier SCC : _____

Nom du Propriétaire : _____

Adresse : _____

Tél. du propriétaire : _____

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurants ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du présent règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

Fait à : _____ le : _____

« lu et approuvé par l'éleveur »

Signature : _____

INSCRIPTIONS à retourner à :
M. MOREAU Jean-Emile « La Noyeraie » Les Palissoux - 24420 SORGES
Tél. 05 53 05 46 40 - Port 06 17 79 05 38 - Fax 05 53 35 31 46
j.e.m@orange.fr

Clôture des inscriptions le 10 Mars 2012
(Après cette date, les inscriptions ne pourront être prises que le matin du marché LOF sous réserve des places demeurant disponibles).

Participation aux frais d'organisation	Sommes adressées
10€ par chien pour les trois premiers	
5€ par chien pour les suivants	
4€ entrée accompagnant	
Total	

Règlement par chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de la Société Canine de la Dordogne. Joindre une enveloppe timbrée pour recevoir la quittance justificative du paiement.

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

Dimanche 25 Mars 2012 - heure de début des confirmations : 9 h

Vous pouvez vous engager par internet : www.cedia.fr

ou par courrier : renvoyez le coupon ci-dessous

accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de la SC Dordogne et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse à la Société Canine de la Dordogne - 21 rue des Fours à Chaux - 24750 CHAMPCEVINEL

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

**Tarif de l'engagement : 28 € à l'ordre de la Société Canine de la Dordogne
Plus carte accompagnateurs (autre que le propriétaire du chien) : 4 €**